



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 09 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

Présents : Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Sébastien BONNET, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Benoit NAIRABEZE, Sandrine ANDRIEUX, Renée AMAGAT, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS

Absents: Lylian JUDON

Date de convocation : 03 novembre 2022

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de séance : Benoit ALINC

073 2022

OBJET DE LA DELIBERATION CREATION DE LA STATION D'EPURATION DU BOURG DE VALUEJOLS

Monsieur le Maire rappelle que le système d'assainissement présent sur la commune de Valuéjols collecte les affluents du bourg et de la commune voisine d'Ussel, dans laquelle se trouve la filière de traitement. Ce système est exploité en régie par les deux communes qui gèrent de façon indépendante leurs réseaux et de façon commune le réseau de transfert.

L'unité de traitement ne permet plus de traiter les eaux usées de façon satisfaisantes.

Une étude diagnostique du système d'assainissement a été réalisée par le bureau d'études ACDEAU en 2019. Le programme de travaux 2020 a programmé les travaux suivants :

- Elimination du rejet direct d'eaux usées en milieu naturel,
- Travaux d'élimination d'eaux claires parasites,
- Création d'une nouvelle STEP pour traiter les effluents du bourg.

La commune engagée dans les travaux de mise aux normes de son système d'assainissement depuis, souhaite poursuivre avec la réalisation des dernières priorités définies, et notamment la création de la STEP du bourg.



Aussi la mission de maîtrise d'œuvre complète relative à l'opération « Création de la station d'épuration du Bourg de Valuégols » est confiée à ACDEAU.

Le montant global de la réhabilitation des réseaux d'assainissement du Bourg de Valuégols et la création d'une nouvelle STEP DE 330EH s'élèverait à 519 754, 46€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents :

- D'approuver la réalisation de cette création de la station d'épuration du Bourg de Valuégols,
- De solliciter l'attribution de la subvention la plus élevée possible auprès de la DETR 2023 (comme indiqué dans tableau joint à la délibération),
- De demander l'autorisation de démarrage de l'opération par anticipation à la prise de décision d'aide,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions et aux règlements de tous les frais s'y rapportant.

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 09 novembre 2022